

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Date de la convocation : 18 Novembre 2022

Date d'affichage du P.V. : 29 Novembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 10

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absente excusée : Mme BERTRAND Adeline.

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; M. LEROY Alexandre ; Mme MATIFAS Amélie.

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

Délibération 32/2022 Examinée le 24/11/2022	1°) Assainissement : Réalisation d'un emprunt	Approuvée à l'unanimité
Délibération 33/2022 Examinée le 24/11/2022	2°) Transfert de la compétence assainissement collectif au profit de la CC2SO à compter du 1 ^{er} Janvier 2024	Approuvée à la majorité
Délibération 34/2022 Examinée le 24/11/2022	3°) Taxe d'aménagement : institution du reversement obligatoire de la part communale	Approuvée à l'unanimité
Délibération 35/2022 - Examinée le 24/11/2022	4°) Décisions modificatives	Approuvée à l'unanimité
Délibération 36/2022 Examinée le 24/11/2022	5°) Fermage : Mise à jour des baux	Approuvée à l'unanimité
Délibération 37/2022 Examinée le 24/11/2022	6°) Détermination des taux de promotion d'avancement de grade	Approuvée à l'unanimité
Délibération 38/2022 Examinée le 24/11/2022	7°) Suppression et création de poste suite à avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
Délibération 39/2022 Examinée le 24/11/2022	8°) Adressage : Dénomination des impasses	Approuvée à l'unanimité
Délibération 40/2022 Examinée le 24/11/2022	9°) Remplacement de deux membres de la Commission d'Action Sociale	Approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

DETR : Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu les catégories d'opérations retenues pour la programmation 2023 de la DETR.

Elle ajoute que la catégorie « RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ - Prévention des risques naturels » prend en compte les évacuations des eaux pluviales ainsi que la réalisation de bassins de rétention.

Elle propose donc de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux à effectuer suite aux études de déconnexion des eaux pluviales de la commune.

Approbation à l'unanimité.

Défibrillateur : Madame le Maire présente le devis pour l'achat d'un défibrillateur extérieur.

Ce devis comprend : le défibrillateur – le boîtier extérieur – un kit de signalisation - la maintenance ainsi que la mise à jour dans la base de données nationale, afin que les urgentistes soient prévenus de l'emplacement de ce dernier.

COÛT : 1 825.68 € TTC. Approbation à l'unanimité.

Après discussion, les conseillers ont décidé d'installer ce défibrillateur extérieur, à la Mairie.

Eclairage Espace Christine MATHON : Lors du dernier conseil, il a été soulevé le problème de vétusté de l'éclairage intérieur de l'Espace Christine MATHON.

Plusieurs devis ont été établis : Environ 4 000 €.

Approbation à l'unanimité.

Grippe Aviaire : Un élevage de la commune de Saint Fuscien a fait l'objet d'un abattage préventif.

Une zone règlementaire a donc été définie, la commune d'Oresmaux fait partie de la Zone de surveillance.

Il est demandé, à tous les détenteurs d'oiseaux (élevages commerciaux, détenteurs de basses-cours ou de gibiers à plumes et d'appelants), de bien vouloir les maintenir dans leurs locaux ou dans leur parcours à condition que ceux-ci soient protégés par un filet afin d'éviter les contacts avec les oiseaux de la faune sauvage.

Madame le Maire lève la séance à 22h30